



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Bureau des commissions municipales

22/AR44

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA 

Chef du Service Affaires Générales **Affiché**

Visa de Mme DAVIGNON

Adjoint au Chef de Service 

le 26 JUIL. 2022

22/AR44 DELEGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS AU MAIRE POUR LES MARCHES ET ACCORDS-CADRES

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L2122-18 à L2122-23, et notamment son article L2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : « 4^{ème} : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'élection des Conseillers Municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des Membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire, des Adjoint au Maire, VU la délibération n° 2020/18/S du 12 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, et avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté n° 20/AR49 du 10 juin 2020 portant délégation de fonctions et signature à Monsieur Robert CAVANNA, Adjoint aux marchés publics,

VU l'arrêté 20/AR48 du 12 juin 2020 portant délégation de signature aux adjoints au Maire pour les marchés et accords-cadres,

VU la délibération 2022/151/S du 22 juillet 2022 portant élection d'un adjoint au Maire et mise à jour de l'ordre de nomination des adjoints au Maire,

VU l'arrêté 22/AR39 du 22 juillet 2022 portant nouvel ordre de nomination des adjoints au Maire,

VU l'arrêté 22/AR43 du 22 juillet 2022 relatif aux mesures d'urgence et sous réserve de ses dispositions,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, d'abroger l'arrêté 20/AR48 du 12 juin 2020 et de déléguer la signature de certains actes relatifs aux marchés publics.

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté 20/AR48 du 12 juin 2020 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée aux Adjoint au Maire ci-dessous énoncés :

Madame Josée MASSI	1 ^{er} Adjoint au Maire
Madame Magali TURBATTE	3 ^{ème} Adjoint au Maire



Monsieur Yann TAINGUY	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Virginie PIN	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Laurent JEROME	6 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Dominique ANDREOTTI	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Patrice CAZAUX	8 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Pascale JANVIER	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Mohamed MAHALI	10 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Valérie MONDONE	11 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN	12 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Hélène AUDIBERT	13 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Laurent BONNET	14 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Josy CHAMBON	15 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Christophe MORENO	16 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Martine BERARD	17 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Amaury CHARRETON	18 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Caroline DEPALLENS	19 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Erick MASCARO	20 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Marcelle GHERARDI	21 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Guy LE BERRE	22 ^{ème} Adjoint au Maire

pour signer, dans les domaines de compétences visés dans leurs arrêtés de délégation de fonctions :

- Tous les actes, décisions et pièces et courriers lié à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux, passés selon la procédure adaptée ou passés selon la procédure des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour un montant inférieur à 25 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : certificats administratifs, modifications de contrat (avenants à la double condition qu'ils soient < à 50% du montant initial du marché et que le montant total du marché après modification ne dépasse pas le seuil de procédure appliquée initialement), ordres de services, bons de commande, sous-traitants, exemplaires uniques, reconductions y compris résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure.

- Tous les actes, décisions, pièces et courriers liés à l'exécution et au règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services, travaux passés à partir de 25 000 € HT des procédures de passation prévues au Code de la Commande Publique lorsque les crédits sont inscrits au budget y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : sous-traitants, exemplaires uniques, ordres de services, bons de commande, certificats administratifs (hors avenants, reconductions et résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure).

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux Adjoint au Maire désignés à l'article 2.

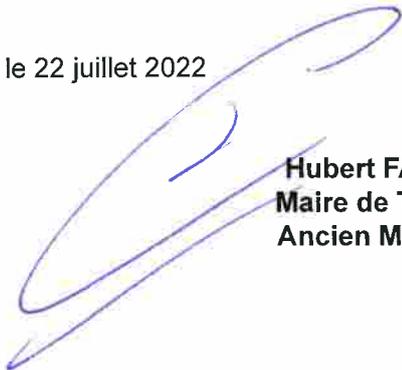
ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs des arrêtés municipaux.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon, est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 22 juillet 2022



Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Transmis au contrôle de légalité le :
Accusé de réception le :
Affiché le :
Notifié le :

Acte à classer**Imc1167876**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2022-07-26T09-30-39.00 (MI238985679)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20220722-Imc1167876-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : **22/AR44** DELEGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS MAIRE POUR
LES MARCHES ET ACCORDS-CADRES

Date de décision : 22/07/2022



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctionsActe : 99_AR-083-218301372-20220722-
Imc1167876-AR-1-1_1.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/07/22 à 09:30

Par MANA ID Sophie

Transmis

Date 26/07/22 à 09:30

Par MANA ID Sophie

Accusé de réception

Date 26/07/22 à 09:45